



**Le Maire,  
le Conseil Municipal,  
le Personnel Communal  
et Toute l'Equipe de Trieux Info  
vous présentent leurs meilleurs vœux  
pour la nouvelle année  
et vous convient à la Cérémonie des Vœux  
qui se déroulera le :  
VENDREDI 12 JANVIER 2018  
à la Salle Georges BRASSENS à 18 H**

Organisée par l'association Typhaine – Luttons contre la Mucoviscidose en collaboration avec Art et Culture

# FOIRE A TOUT HIVERNALE

**Dimanche 14 janvier 2018**

**TRIEUX – Stade municipal**

*Brocante, Puces, Vide-grenier, Artisanat, Produits régionaux*



*Exposants sous hangar, chapiteau chauffé, préau et à l'extérieur*

*Buvette et restauration assurées toute la journée sous abri*

*Droit d'entrée : 1€. Bénéfices au profit de la lutte contre la mucoviscidose*

**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS**

**06.70.26.43.77**

# LE MOT DU MAIRE

Chères Triotines, chers Triotins,

Cela fait maintenant environ trois mois que nous sommes en place grâce à votre soutien. Nous vous demandons un peu de patience pour apprécier notre engagement pour le bien-être de vous tous.

## **Déjà quelques changements et travaux effectués :**

- A partir de Janvier, les horaires d'accueil à la Mairie vont changer et les services seront accessibles le samedi matin, un adjoint sera également présent.
- Le chauffage de l'église est refait en partie, les messes peuvent donc de nouveau se dérouler.
- Nous avons refait l'entrée du périscolaire qui était dangereuse.
- Nous avons sécurisé une évacuation d'eau pluviale qui était dangereuse.
- Le chauffage a été changé dans un logement situé au-dessus de la Mairie
- Le déneigement débute beaucoup plus tôt surtout dans les rues en pente.
- Nous avons déjà programmé le repas des anciens qui aura lieu le dimanche 14 octobre 2018.
- Nous pensons également à votre sécurité, l'opération « Voisins solidaires » est en cours et une formation est prévue en relation avec la gendarmerie.
- Nous avons rencontré l'Inspectrice de Circonscription, le Directeur d'école et les Représentants de parents d'élèves pour parler de l'organisation du temps scolaire à la rentrée 2018.

Je termine ce petit mot en vous souhaitant de très agréables fêtes de fin d'année et je vous donne rendez-vous aux vœux du Maire et de son équipe qui auront lieu le vendredi 12 janvier à 18h à la Salle G. BRASSENS.

Bien cordialement,

Votre Maire,  
Jean-Claude KOCIAK

# TRIEUX PRATIQUE

## CHANGEMENT DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE A PARTIR DU 03 JANVIER 2018

Lundi – Jeudi et Vendredi : 8h - 12h et 15h – 17h30

Mardi : 8h - 12h et 15h – 18h30

Mercredi 8h – 12h

Permanence Samedi 10h – 12h

( Sauf en Juillet et Août)

☎ 03.82.46.56.00    ✉ : [mairie.trieux@orange.fr](mailto:mairie.trieux@orange.fr)

**Mairie fermée** : du Samedi 23/12/2017 au mardi 02/01/2018 inclus. En cas d'urgence téléphoner en Mairie au 03.82.46.56.00 ou au 06.24.78.41.88

**Rentrée scolaires** : Le lundi 08/01/2018.

**CCAS** : En cas de problèmes contacter Michèle VALLAD en Mairie.

**RECENSEMENT MILITAIRE** : ATTENTION ! Si vous êtes nés en **Janvier, Février et Mars 2002** cela vous concerne. Modalités de recensement : Les filles et les garçons français de 16 ans doivent se présenter en mairie, entre leur 16<sup>ème</sup> anniversaire et la fin du mois suivant pour se faire recenser, munis du livret de famille de leurs parents ainsi que de leur carte d'identité. (Pas avant la date anniversaire des 16 ans) ou par internet [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

## TRI'ANIM

**PÉRISCOLAIRE** : 06.73.31.65.11

Le périscolaire est ouvert à partir de 7h du matin. **Pas de fiche cantine déposée : pas de repas même pour les habitués.** Les tickets repas et garderie sont à acheter en Mairie.

**Matin** : de 7h à 8h30      **Midi** : de 11h30 à 13h30

**Après la classe** : de 15h45 à 17h et de 17h à 18h/18h30

**Mercredi** : accueil du matin de 7h à 8h30 – Restauration de 11h30 à 13h30 - Après-midi de 13h30 à 18h30

# L'INTERCOMMUNALITÉ

## Horaires de la déchetterie :

Du Mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Elle est fermée le dimanche, le lundi et les jours fériés.

**SIRTOM :** ☎ 03.82.20.22.00

www.sirtom.fr – ✉ sirtom.54@wanadoo.fr

**Rappel :** Les administrés peuvent se rendre à la déchetterie avec leur véhicule personnel.

Les particuliers sont autorisés à utiliser une camionnette de moins de 3 T 5 sous réserve d'une autorisation préalable des services du SIRTOM.

## **COMMENT OBTENIR VOTRE CARTE D'ACCES AUX DECHETTERIES DU SYNDICAT ?**

La déchetterie de Trieux change de mode d'accès. Pour y accéder prochainement il vous faudra une carte d'accès. Pour chaque demande de carte d'accès déchetterie, nous demandons à nos administrés de bien vouloir remplir un formulaire. Afin de gagner du temps lors de votre inscription, celui-ci peut être téléchargé et rempli chez vous dès à présent sur le lien suivant : <http://www.sirtom.fr/actualite/formulaire-pour-la-carte-dacces-decheterie.html>

Il suffira ensuite de vous rendre au siège administratif du Sirtom ou en mairie avec une copie de votre taxe d'habitation et si vous n'en avez pas d'une facture à votre adresse à Trieux.

**ORDURES MENAGERES :** En raison des jours fériés le ramassage aura lieu les mercredis 27 décembre et 03 janvier.

**TRI SÉLECTIF :** Les mardis 2, 16 et 30 janvier.

(**Rappel :** les papiers qui ont été déchiquetés, ne sont pas admis dans les sacs du tri sélectif). L'ensemble des ordures ou tri doivent être sorties la veille et rentrées dès que possible.

**DÉCHETS VERTS :** Le ramassage est terminé pour cette année. Merci de vous rendre à la déchetterie.

## PISCINE INTERCOMMUNALE DE LANDRES

☎ 03.82.20.51.29 - site : <http://piscineepci.e-monsite.com>



**PÉDICURE** : Mardi 02 janvier ☎ 03.82.26.56.49

**NOUVEAUX HABITANTS** : Merci de bien vouloir signaler en mairie votre arrivée dans notre commune.

### AU STATIONNEMENT GÉNANT OU ABUSIF

La commune a signé une convention avec une fourrière agréée. Dès à présent, les véhicules entrant dans ce cadre seront verbalisés mais risquent d'être enlevés par la fourrière. Garage HISSLER à FONTOY ☎ 03.82.84.81.46

## LA CHASSE 2017/2018

L'ouverture générale de la chasse en Meurthe et Moselle a eu lieu le dimanche **17 septembre 2017 à 8 heures.**

La fermeture générale aura lieu le **28 février 2018** au soir. (Voir **Trieux Info Précédent** ou **site internet FDC54 [www.fdc54.com](http://www.fdc54.com)**)

### LA MUNICIPALITE SOUHAITE COMMUNIQUER SUR UN SITE INTERNET QUI PEUT VOUS AIDER

<https://www.heureux-en-retraite.com>

Ce site internet apporte de nombreuses informations pour les aidants de personnes âgées en situation de perte d'autonomie. L'EHPAD (Etablissement d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes) est une institution qui accueille des personnes âgées dépendantes physiquement, ainsi que des personnes atteintes de troubles Alzheimer ou maladies apparentées. Nous constatons que l'entrée en institution repose majoritairement sur une notion d'urgence (ex : sortie de l'hôpital suite à une chute, ou un AVC) et plus rarement un choix réfléchi avant de prendre du temps pour choisir.

Dans cet esprit le site internet heureux-en-retraite.com diffuse gratuitement une information claire et vérifiée sur les maisons de retraite en France.

Ce site dispose d'une page dédiée au département 54 : <https://www.heureux-en-retraite.com/maisons-de-retraite-et-ehpad/departement/54/meurthe-et-moselle/>.

Nous vous proposons de le visiter afin de vous aider dans votre choix.

### **ESPACE INFO ENERGIE LORRAINE NORD PROPOSE**

Des méthodes à suivre pour diminuer l'humidité, les polluants, votre facture d'énergie et améliorer le confort de votre logement.

Pour plus d'informations votre conseillère énergies Mme Amandine RESANO-GARCIA ☎ 03.82.23.32.97 ou [lorrainenord@eie-lorraine.fr](mailto:lorrainenord@eie-lorraine.fr)

## **Solidaires, vigilants et attentifs**

Durant ce début d'année, la commune de Trieux va entrer dans un nouvel élan.

Nous serons plus solidaires et attentifs, en partenariat avec la Municipalité et la Gendarmerie, les habitants de Trieux seront invités à rejoindre le projet « Participation citoyenne ».

La sécurité est l'affaire de tous : gendarmerie, collectivités, habitants ; c'est toute une chaîne qui contribue à la sécurité. L'accent est particulièrement mis sur l'état d'esprit et les comportements attendus des habitants « Voisins Solidaires et Attentifs ». Ils veillent, mais ne surveillent pas. Attentifs à tout événement suspect, menace ou délit en cours justifiant une information ou une intervention, ils entrent en contact avec le correspondant de quartier et / ou la gendarmerie, ou en cas de flagrance ou de fait urgent avec les services de la Police Nationale via le 17 police secours.

En aucun cas, ils ne violent l'intimité et la vie privée de leurs voisins par une observation envahissante ou déplacée, que rien ne peut justifier.

Ce dispositif participatif permettra d'assurer une veille régulière grâce à la mobilisation de tous. Deux objectifs sont recherchés : améliorer la sécurité des habitants, la prévention contre les cambriolages, et développer l'entraide entre voisins, notamment vis à vis des personnes seules.

Pour le moment, nous formons les référents, mais très vite, nous viendrons vers vous.

Merci pour votre implication.  
A très vite !

## **ECOMUSEE DES MINES DE FER DE LORRAINE AUMETZ-NEUFCHEF**

En cette fin d'année

Un bon moment à partager au cœur de notre terre.

Les musées de Neufchef et Aumetz vous accueillent tout au long de ces fêtes. En famille, entre amis, passez un bon moment à retrouver les racines de notre pays.

La mine de fer de Neufchef permet aux visiteurs de découvrir l'histoire des mines de fer de Lorraine dans de véritables galeries de mine. Une visite guidée d'1h30, conduite par d'anciens mineurs, vous fera découvrir l'évolution du travail des gueules jaunes (surnommées ainsi en raison de la couleur de la poussière de minerai qui recouvrait le visage des mineurs).

Pour compléter votre découverte des mines de fer.

***LE MUSÉE D'AUMETZ (ouvert du 1mai au 30 septembre)***

**La visite audio guidée et animée** du musée des mines de fer d'Aumetz est un moment d'intense émotion qui permet de comprendre l'histoire des mines à puits, la vie quotidienne et les



différents métiers des mineurs dans des installations d'origines en surface.

**Pour une dégustation historique** le restaurant de la mine de Neufchef saura vous accueillir, pouvant accueillir les particuliers, mais aussi les groupes et diverses manifestations festives (mariages, communions, assemblées générales, séminaires...).

**Tél : 03 82 84 74 37**

**Vous souhaitez fêter l'anniversaire de votre enfant** au musée des mines de Neufchef, voici quelques indications concernant cette activité.

**Conditions d'accès** : le groupe doit être composé de 7 enfants au minimum. L'animation s'adresse aux enfants de 6 à 12 ans.

**Déroulement** : les enfants sont accueillis à 14h ou 14h30 par le personnel du musée de Neufchef. Les parents organisateurs ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de suivre gratuitement la visite animée du musée et participer au goûter.

### **Ouverture**

Du mardi au dimanche (fermé le lundi) de 14h à 18h (départ de la visite guidée à 15h.)

Le musée de Neufchef est ouvert pour les groupes matin et après-midi sur réservation (groupe plus de 10 personnes, fermé le lundi)

### **> Tarifs 2017**

Adultes: 8 €

Enfants (+ de 6 ans) et étudiants: 4 €

Groupes scolaires: 3 €

Groupes adultes: 7 €

> Contact

Tel: 03 82 85 76 55 Fax : 03 82 84 45 10

[musee.des.mines@wanadoo.fr](mailto:musee.des.mines@wanadoo.fr)

## **URBANISME : INFORMATION**

Tous travaux : construction, rénovation et extension concernant votre maison et annexes, clôtures comprises nécessitent une déclaration en Mairie. Quel formulaire devez-vous utiliser pour être autorisé à réaliser votre projet ? Il existe 3 permis : le permis de construire, le permis d'aménager et le permis de démolir.

Certains travaux et aménagements doivent simplement être précédés d'une déclaration préalable.

## CARTE GRISE

Depuis le 6 novembre, les guichets « carte grise » de la préfecture de Meurthe-et-Moselle et des sous-préfectures de Briey et Toul sont définitivement fermés au public, et les dossiers papier adressés par voie postale ne peuvent plus être pris en charge.

L'utilisateur dispose de 3 possibilités pour effectuer ses démarches :

- Utiliser les services en ligne des sites officiels pour réaliser toutes démarches 24h/24h, 7 jours/7jours :

[www.immatriculation.ants.gouv.fr](http://www.immatriculation.ants.gouv.fr) ; [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ;

[www.demarche.interieur.gouv.fr](http://www.demarche.interieur.gouv.fr).

- S'adresser à un professionnel agréé de l'automobile (service payant). Liste à consulter sur internet.

- Point numérique à la sous-préfecture de Briey.

Si vous rencontrez des difficultés merci de prendre rendez-vous en Mairie de Trieux avec Mr TELLIER.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2017

L'an 2017 et le 24 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, en MAIRIE sous la présidence de KOCIAC Jean-Claude, Maire.

**Présents** : M. KOCIAC Jean-Claude, Maire, Mmes : CIPRIANI Christiane, DURLA Jocelyne, MISKIEWICZ Marie-José, NAGEL Annie, SABBA Bériza, TRIPODI Maria, MM : CERONE Antony, GOURY André, HENRY Pascal, MASOTTI Sébastien, MENGHI Marizio, PARROTTA Pascal, TELLIER Olivier, TOMC Claude

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : FILLGRAFF Monique à M. TELLIER Olivier, MILIZIANO Jennifer à M. KOCIAC Jean-Claude, M. BARBERIO Antoine à M. MASOTTI Sébastien

Excusé(e) : Mme SACKET Christel

**Procès-verbal de la réunion précédente** : Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme NAGEL Annie est élue secrétaire

de séance, à l'unanimité.

### **Remplacement d'une Conseillère Municipale**

Le Maire informe le conseil municipal de la démission de ses fonctions de conseillère municipale de Mme Christel SACKET, en date du 27 octobre 2017, pour des raisons professionnelles.

Après avoir convoqué la candidate venant immédiatement après le dernier élu sur la liste déposée à la Préfecture, Mme Salomé ADAM, celle-ci lui a notifié sa démission à compter du 31 octobre 2017.

Le candidat suivant sur cette liste, Mr Yoann BOSSI a quant à lui, accepté le poste de conseiller municipal et en a avisé le Maire par lettre du 1er novembre 2017 et a été immédiatement installé.

M. Yoann BOSSI remplacera donc Mme Christel SACKET à la commission Travaux - Immobilier.

### **CRW : Remplacement de Mme SACKET**

Suite à la démission de Mme Christel SACKET de ses fonctions, en date du 27 octobre 2017, le conseil municipal est appelé à désigner un nouveau délégué titulaire au Contrat de Rivière Woigot ;

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. Yoann BOSSI, délégué titulaire de la commune au CRW.

### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE TRIEUX TUCQUEGNIEUX : Remplacement de Mme Christel SACKET**

Suite à la démission de Mme Christel SACKET de ses fonctions, en date du 27 octobre 2017, le conseil municipal est appelé à désigner un nouveau délégué titulaire au Syndicat Intercommunal des Services d'Incendie et de secours de Trieux-Tucquegnieux.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. Yoann BOSSI, délégué titulaire de la commune au Syndicat Intercommunal des Services d'Incendie et de secours de Trieux-Tucquegnieux.

### **SIVU du Réseau Câblé de Vidéo Communication de la Vallée du Woigot : Remplacement de Mme Christel SACKET**

Suite à la démission de Mme Christel SACKET de ses fonctions, en date du 27 octobre 2017, le conseil municipal est appelé à désigner un nouveau délégué au SIVU du Réseau Câblé de Vidéo Communication de la Vallée du Woigot.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. Yoann BOSSI, délégué de la commune au SIVU du Réseau Câblé de Vidéo Communication de la Vallée du Woigot.

### **Nomination d'un conseiller délégué**

Le Maire, devant l'emploi du temps chargé des cinq adjoints et de la répartition des différentes compétences à chacun d'entre eux, informe

Le conseil municipal de sa décision de nommer un conseiller délégué qui sera chargé du fonctionnement et des locations de la Maison pour Tous et de l'occupation de toutes les salles municipales.

Il propose que Mme Monique FILLGRAFF soit nommée à ce poste, à compter du 1er décembre 2017. Il donne connaissance des dispositions relatives au calcul de l'indemnité de fonction qui peut lui être versée : le montant maximum de l'indemnité mensuelle pouvant être attribuée à la conseillère déléguée est égal à 6 % de l'indice brut 1015, soit 232,23 € et il indique à l'assemblée que celle-ci sera déduite de l'indemnité de fonction du Maire, ramenée de ce fait à 37 % de l'indice brut 1015.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- prend acte de la nomination de Mme Monique FILLGRAFF au poste de conseillère déléguée à compter du 1er décembre 2017 et
- donne un avis favorable au versement de l'indemnité de fonction au taux de 6 % de l'indice brut 1015 à cette dernière et au calcul de l'indemnité de fonction du Maire au taux maximal de 37 % de l'indice brut 1015, soit 1432,14.

### **Participation au RASED**

Le Maire donne connaissance d'un courrier en date du 3 novembre 2017 émanant de la commune de TUCQUEGNIEUX sollicitant une participation de 1 € par élève scolarisé dans les écoles de TRIEUX au titre du financement du RASED pour 2017/2018. Le nombre des élèves à TRIEUX s'élève à 340 pour l'année scolaire 2017/2018.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable à la demande de la commune de TUCQUEGNIEUX et de verser la somme de 340 € pour l'année scolaire 2017/2018.

### **TAXE AMENAGEMENT ET EXONERATIONS**

Le Maire expose au conseil municipal que la commune doit délibérer pour instaurer ou reconduire la Taxe communale d'Aménagement avant le 30 novembre 2017 pour une application en 2018 et fixer un taux, ou des taux par secteurs, dans une fourchette comprise entre 1% et 5%.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De reconduire la Taxe communale d'Aménagement
- De reconduire le taux à 4 %
- D'exonérer, en application de l'article **L.331-9** du Code de l'Urbanisme totalement :

- 1° Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1°

de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou de PTZ+).

2- Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L.331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L.31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+).

De percevoir les recettes de la TA sur le budget communal,

De verser à la Communauté de Communes du Pays de l'Audunois et du Bassin de Landres les recettes de la TA correspondant aux recettes d'un point de TA comme suit : une commune ayant un taux de 4% gardera les recettes procurées par 3 points du taux de TA et versera à l'intercommunalité à chaque fin d'année à compter de 2018 les recettes correspondant à 1 point du taux de TA.

### **Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux**

Le conseil municipal prend connaissance de la convention proposée par M. CARDOT Olivier, comptable public d'AUDUN LE ROMAN.

Ce texte précise les domaines dans lesquels l'ordonnateur et son comptable assignataire peuvent développer leur coordination pour parvenir à une amélioration des niveaux de recouvrement des produits mis en recouvrement par la collectivité locale auprès du comptable public.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce partenariat fondé sur l'implication de l'ensemble des acteurs et de leurs services et autorise le Maire à signer cette convention qui deviendra caduque en cas de changement de comptable assignataire ou de renouvellement électoral.

### **DELEGATION DE COMPETENCES AU MAIRE**

Monsieur le Maire expose que l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer, pour la durée de son mandat, certaines attributions de cette assemblée.

Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte, en précisant qu'il souhaite modifier le montant figurant au 3° alinéa relatif

à la réalisation des emprunts pour le porter à 20 000 € (au lieu de 200 000 €) et de supprimer le 20° alinéa relatif à la possibilité de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant de 150 000 €

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des collectivités territoriales,
- Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire les délégations prévues par l'article L. 2122-22 du Code Général des collectivités territoriales,
- Vote, à l'unanimité, la délégation de compétences au Maire, telles que prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **REALISATION D'UN PRET AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE**

Le Maire rappelle au conseil municipal que le budget primitif 2017 prévoyait un emprunt de 185 292,85 €, afin de permettre la réalisation des travaux d'investissement 2017.

Le conseil municipal prend connaissance de la proposition de financement de la Caisse d'Epargne pour un montant de 185 000,00 €.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE la réalisation auprès de la Caisse d'Epargne de Lorraine Champagne- Ardenne, Immeuble ATRIA, 1, rue Chaptal 57070 METZ, d'un prêt de 185 000,00 € à taux fixe, aux conditions suivantes :

Durée : 15 ans

Taux fixe : 1,39 %

Périodicité : Trimestrielle

Frais de dossier : 200 €

- AUTORISE le Maire à signer le contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne de Lorraine Champagne – Ardenne.

### **ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des impôts et son article 1609 nonies C,

Vu la loi NOTRé du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu les compétences obligatoires acquises par l'Intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Vu la création et la désignation de la Commission de la CLECT par délibération de l'intercommunalité é du Pays de l'audunois et Bassin de Landres en date du 31/01/2017,

Considérant les travaux de la CLECT durant l'exercice 2017,

Considérant le rapport 2017 adopté par à l'unanimité par la CLECT en date du 26 septembre 2017,

Vu la présentation du rapport au Conseil communautaire en date du 26 septembre 2017,

Considérant que ce rapport doit être délibéré en Conseil Municipal avant le 27 décembre 2017,

Monsieur Le Maire présente à l'Assemblée le contenu du rapport CLECT 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le rapport 2017 de la CLECT

### **Convention de gestion Commune, Tri'anim et Ligue de l'Enseignement**

Depuis septembre 2008, Tri'Anim gère et organise la politique Enfance Jeunesse de la commune de TRIEUX.

A compter du 1er décembre 2017, la Ligue de l'Enseignement devient solidaire. Il convient donc de renouveler cette convention.

M. Pascal PARROTTA, Président de Tri'Anim, quitte la salle afin de ne pas prendre part au vote.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de gestion entre la Commune de Trieux, Tri'Anim et la ligue de l'enseignement.

### **ANNULLATION DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES ZONES II, III et IV DU LOTISSEMENT LES TERRASSES DU CHEVILLON**

Le Maire informe le conseil municipal du rendez-vous qu'il a eu avec M. Daniel HANSE, Directeur de DELTAMENAGEMENT, qui souhaite que soit annulé le droit de préemption sur les zones II, III et IV du Lotissement les Terrasses du Chevillon, afin que les délais de livraison des terrains vendus soient raccourcis.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité décide l'annulation du droit de préemption sur les zones II, III et IV du Lotissement les Terrasses du Chevillon et autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

### **NOUVELLE REGLEMENTATION DE LA MAISON POUR TOUS**

Le conseil municipal prend connaissance de la nouvelle réglementation concernant les contrats de location de la Maison pour Tous Georges Brassens, à savoir :

La location deviendra effective après le dépôt en mairie :

- D'un chèque du montant de la location établi à l'ordre du Trésor Public qui sera encaissé 30 jours avant la location,
- D'un chèque de caution du montant du prix de la location qui sera encaissé en cas de dégradations,

- Du contrat signé en 2 exemplaires,
- D'un exemplaire du règlement d'utilisation de la M.P.T. signé après en avoir pris connaissance,
- De l'attestation d'assurance (responsabilité civile incluant le bris de glace) couvrant le demandeur pour la durée de la location,
- De la fiche de rendez-vous pour remise de clef.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité adopte cette nouvelle règlement régissent les contrats de location de la Maison pour Tous.

## **LISTE DES DELEGUES AUX COMMISSIONS THEMATIQUES DE L'INTERCOMMUNALITE**

Le Conseil Municipal prend connaissance des diverses commissions thématiques intercommu-nautaires et des conseillers qui y sont affectés. La liste sera communiquée en annexe.

## **COMMISSION LOCALE DES IMPOTS DIRECTS**

Suite au renouvellement du conseil municipal, la Direction Générale des Finances Publiques nous informe qu'il y a lieu de constituer une nouvelle commission communale des impôts directs.

Cette commission doit être composée du Maire et de huit commissaires titulaires ainsi que huit commissaires suppléants (pour les communes de plus de 2 000 habitants).

Ces commissaires titulaires et suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des finances publiques à partir d'une délibération dressée par le conseil municipal listant, en nombre double, les contribuables proposés, soit seize commissaires titulaires et seize commissaires suppléants.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reporter cette question à une prochaine réunion.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Réfection du chauffage de l'Eglise**

Le Maire informe le conseil municipal que la chaudière de l'Eglise étant hors service, il est nécessaire de procéder à la mise en place d'un nouveau système de chauffage. La commande a été signée avant la mise en place du nouveau conseil.

### **Colis des Anciens**

Le conseil municipal est informé que les colis destinés aux anciens ont été commandés et seront réceptionnés le 5 décembre 2017.

Le Maire remercie les membres du conseil municipal et du CCAS de leur implication lors de leur distribution.



## Convocations aux diverses réunions thématiques

Pour respecter l'environnement et dans un souci d'économie de papier, il est décidé d'adresser ces convocations, par mail, à leurs destinataires (sauf ceux qui ne le souhaitent vraiment pas).

Dans le même esprit, les comptes rendus parviendront également par mail.

## Commission urbanisme de l'intercommunalité

Le conseil municipal est informé que la commission urbanisme de l'intercommunalité se tiendra le jeudi 30 novembre 2017 à 18 h.



- Mme Jacqueline CASSOL BINDER de PAULHAN (Hérault) nous a fait parvenir 40 € pour l'envoi de Trieux Info et nous écrit « Bonjour à tous, un grand merci de m'envoyer le bulletin de Trieux chaque mois. Je me réjouis de recevoir des nouvelles de mon village qui a bien évolué je pense. A tous, je souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et un bon commencement pour l'année 2018. Sincères amitiés ».



## Décès dans la commune :

- Raymond WATRIN né le 03/12/1943 à AVRIL décédé le 24/11/2017 à HAYANGE.

## Décès hors-commune :

- Génovéfa PANEK née le 05/06/1936 à TRIEUX décédée le 17/11/2017 à JOEUF).

- Anna, Maria, Lorena DEL FRATE née le 13/11/1923 à TRIEUX décédée le 09/12/2017 à BRIEY, commune déléguée de VAL-De-BRIEY.

*La Commission de l'Information, le Conseil Municipal présentent  
leurs condoléances aux familles dans la peine.*

**Une petite précision :** dans les rubriques décès et décès hors commune, nous n'inscrivons que les dates des actes de naissances survenues à Trieux et pour lesquels nous recevons un avis de mention ou quand les familles en font la demande.

# PETITES ANNONCES

**Vos enfants ont grandi .... Pensez à déposer à l'école les vêtements pour la neige trop petits qui pourraient servir à un des élèves qui partent en classe de neige cette année. Combinaisons pour la neige, Pantalons de ski, Anoraks, Gants de ski, Bottes pour la neige. Les élèves vous remercient.**

**Mr DARDENNE, directeur**

- Cherche garage à louer en urgence 📞 06.25.90.52.43

NOM Prénom (facultatif) .....

Texte de l'annonce.....

.....

.....

.....

 (Obligatoire) : .....

**Pour mieux vous servir votre NETTO sera ouvert tous les jours sans interruption de 8h30 à 20h**

# LA VIE ASSOCIATIVE

## RELAIS DES ASSISTANTES

### MATERNELLES INTERCOMMUNAL la « Mes-Anges »

Parents ou Assistantes Maternelles

Inscriptions obligatoires avant chaque animation

☎ 0776005299 ou animram@pays-audunois.fr

**Vendredi 12/01 : de 9h30 à 11h au Péri scolaire de TRIEUX**

**Thème : Atelier cuisine mug cookies**

## GOMME À LA MAISON

**VENDREDI 26 JANVIER**

**Velouté de légumes**

**Saucisses & Lentilles**

**Fromage & Salade**

**Galette**

Ce repas est proposé à 8 € par personne, il est servi de 12h00 à 13h30 salle de l'Auvergnat. Les réservations se font obligatoirement en mairie ☎ **03.82.46.56.00**. Le nombre de places est limité à 24 personnes et toujours l'esprit de l'opération : un menu simple et traditionnel dans une ambiance amicale et conviviale.

# SCRABBLE AVEC LE COMITE DES FETES

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
A		D	A	U	P	H	I	N	S						
B	P	E	N	T	Y					A	Z	T	E	q	U
C				J											
D				A											
E				M											
F			K	A	W	I									
G			I												
H	S		F	E	S	T	I	V	E						
I	C		E												
J	R		R	E											
K	A		E	X											
L	B		N	O											
M	B	O	R	T	S	C	H								
N	L														
O	E														

En espérant que l'année 2017 s'est bien terminée et que 2018 vous permettra de jouer encore longtemps au scrabble, voici la première grille de cette nouvelle année. Elle n'occupe que la moitié supérieure de la grille et n'apporte des mots peut courants uniquement avec le K.

En Décembre je vous avais dit attendre vos propositions pour des horaires différents au club. Il n'y a pas eu de réponses. Nous allons donc continuer ainsi à moins que !!!

## INFORMATIONS :

- FESTIF. IVE. Adj. Qui constitue une fête.
- KIFER (= kiffer).v *fam.* Apprécier.
- KAWI. Nm. Ancienne langue javanaise.
- PENTY (pènti) nm. Petite maison bretonne au toit pointu.
- EXO nm. *fam.* Exercice.
- AZTEQUE adj. Relatif aux Aztèques, ancien peuple du Mexique.
- BORTSCH (= borch ou borchtch) nm. Potage russe.

SOLUTIONS- DECEMBRE						GRILLE- JANVIER					
N°	TIRAGE	SOLUTION	REF	PTS	CUM	N°	TIRAGE	SOLUTION	REF	PTS	CUM
1	SIVTEEF	FESTIVE	H4	84		1	ATELGET			70	
2	EREITKN	KIFERENT	4F	90	174	2	SINTXMU			47	117
3	AJBYAPM	PYJAMA	5A	61	235	3	KEREEM			32	149
4	RIWRECE	KAWI	F4	42	277	4	NABOCEH			40	189
5	CDNEPUT	PENTY	B1	32	309	5	FDLONE ?			71	260
6	HDANISU	DAUPHINS	A2	103	412	6	MEUVAES			49	309
7	MLXBDEO	EXO	5J	50	462	7	ITOIPC ?			72	381
8	ATEZEU ?	AZTEqUE	B9	122	584	8	IWNREDZ			50	431
9	RSOCBUH	BORTSCH	M1	49	633	9	IGRASRI			84	515
10	ABCELR ?	sCRABBLE	1H	194	827	10	CUVESAQ			50	565

# A TRIEUX EN JANVIER

Samedi 6	MPT : Remise de diplômes et médailles de l'association des donateurs de sang bénévoles
Dimanche 7	MPT : Belote CDF
Vendredi 12	MPT : Vœux du Maire
Vendredi 19	MPT : Assemblée Générale de la Pétanque
Jeudi 25	MPT : Assemblée Générale + Goûter du Club Sourires et Loisirs
Vendredi 26	MPT : Repas « Comme à la Maison »
Samedi 27	MPT : Loto avec « les Petites Mains »
Dimanche 28	MPT : Belote avec la Pétanque

## LA VIE PAROISSIALE EN JANVIER

Abbé Robert MARCHAL ☎03.82.21.29.16 ou paroisse-sje@orange.fr

Accueil : Les mercredis et samedis de 10h à 12h ou sur rendez-vous,  
au presbytère 4 rue Lucien MICHEL à AUDUN-LE-ROMAN

Les vendredis de 14h à 16h30

à la Maison Ste Barbe 14 rue d'Estienne d'Orves à PIENNES ☎ 03.82.21.92.40

Samedi 6	Messe 18h	Tucquegnieux-Marine
Dimanche 7	Messe 9h30	Tucquegnieux-Village
Samedi 13	Messe 18h	Tucquegnieux-Marine
Dimanche 14	Messe 9h30	Audun-le-Roman
Samedi 20	Messe 18h	Tucquegnieux-Marine
<b>Dimanche 21</b>	<b>Messe 9h30</b>	<b>TRIEUX</b>
	Messe 18h	Tucquegnieux-Village
	Messe 9h30	Mainville



**COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**UN NOUVEAU NOM, UN NOUVEAU LOGO**

Depuis la fusion des deux intercommunalités de l'EPCI du bassin de Landres et du pays audunois, il fallait trouver un nom à cette nouvelle communauté très rapidement.

Un sigle est venu naturellement Pays Audunois Bassin de Landres PABL très vite on a lu « pas belle ».

La commission communication a lancé l'idée de faire participer les élèves des 4 collèges de notre territoire (Audun-le-Roman, Bouligny, Piennes et Tucquegnieux).

En rencontrant élèves et professeurs, quelques consignes ont été données.

Après plusieurs rencontres, des éléments ont émergé majoritairement et le graphiste chargé de finaliser le projet se les est appropriés.

A commencer par la forme de la tache qui représente le contour de ce nouveau territoire.

La couleur verte et bleue représentant la nature. Le pays-haut qui nous situe géographiquement et le cœur qui précise notre implantation.

Le graphiste a présenté au Conseil Communautaire, le fruit de tout ce travail coordonné par la commission communication.

Notre communauté s'appelle donc maintenant Cœur du Pays-Haut (c'est tout de même plus joli et plus visuel que PABL).



